

## Avant-propos

La concurrence comporte plusieurs facettes. Ce volume de la série des Commentaires romands est dédié à la Loi contre la concurrence déloyale (LCD) et complète celui relatif aux Lois sur les cartels (LCart), la surveillance des prix (LSPr), le marché intérieur (LMI) et les entraves techniques au commerce (LETC). Il donne, pour la première fois en français, une présentation systématique du droit de la concurrence déloyale, dont l'importance ne cesse d'augmenter sous l'influence croisée de méthodes de vente de plus en plus sophistiquées ou agressives, de l'explosion du recours aux contrats d'adhésion, mais aussi de l'exigence accrue du respect d'un comportement loyal des acteurs sur le marché, notamment en raison des développements du droit européen en la matière.

Nous avons réuni une palette d'auteurs spécialisés dans différents domaines du droit afin de commenter une loi comprenant des volets civil, pénal et administratif. Cette diversité s'est avérée très féconde et a abouti à une présentation originale, solide et cohérente des dispositions commentées, qui révèle le soin et le souci de la qualité avec lesquels tous les auteurs ont travaillé. C'est le lieu d'exprimer à chacune et chacun d'entre eux notre profonde gratitude pour les efforts et l'engagement sans faille qui ont présidé à l'élaboration de ce texte. Nous sommes convaincus que l'ouvrage rendra des services importants aux juristes suisses, mais aussi à ceux qui se trouvent au-delà des frontières helvétiques et souhaitent comparer les solutions du droit suisse avec celles de leur ordre juridique.

Nos plus vifs remerciements vont ensuite à toutes celles et tous ceux qui, patiemment, ont procédé à la relecture des manuscrits des auteurs. M<sup>me</sup> Manon Joseph, assistante diplômée à l'Université de Lausanne, a assumé, à notre plus grande satisfaction, les lourdes tâches consistant à veiller à la coordination formelle de l'ensemble du manuscrit ainsi qu'à l'élaboration, puis la mise au point de l'index bilingue. M<sup>me</sup> Marie-Luce Dumas, lectrice émérite auprès de la maison d'édition Helbing Lichtenhahn, a accompagné le début du projet, nous faisant profiter de sa relecture très précise et professionnelle. M<sup>me</sup> Emmanuelle Sulser lui a succédé avec compétence et efficacité pour mener ce projet à son terme avec succès. Nous sommes enfin reconnaissants à M. Men Haupt, directeur des éditions, de son précieux soutien.

Puisse cet ouvrage apporter aux juges, aux membres d'autorités, aux avocats et autres conseillers ainsi qu'aux juristes d'entreprise un état des lieux fiable et des pistes de réflexion, originales pour nombre d'entre elles, dont ils ont besoin pour la mise en œuvre du droit au quotidien.

*Vincent Martenet et Pascal Pichonnaz*

N.B.: La doctrine et la jurisprudence ont été prises en compte jusqu'au 30 septembre 2016 en principe. Le texte légal est celui à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2016.



## Liste des auteurs

**Maxence CARRON**

MJur, Assistant parlementaire au  
Conseil national

Art. 3 al. 1 let. k-u et al. 2

**Isabelle CHABLOZ**

Professeure associée à la Formation Universitaire  
à Distance, Suisse, docteure en droit, LL.M.  
avocate à Zoug

Remarques liminaires aux art. 9-11

**Hervé DUTOIT**

Avocat-stagiaire, Doctorant en droit, Ancien  
collaborateur à l'Institut de criminologie et de  
droit pénal de l'Université de Lausanne

Art. 23 à 27

**Philipp FISCHER**

Avocat, LL.M.

Art. 6

**Anne-Christine FORNAGE**

Professeure à l'Université de Lausanne, docteur  
en droit, LL.M., avocate

Remarques liminaires aux art. 9-11,  
art. 9 à 11

**Michel HEINZMANN**

Avocat, docteur en droit, LL.M., Professeur à  
l'Université de Fribourg

Art. 13*a* et 21

**David HOFMANN**

Docteur en droit, avocat

Art. 16 à 20

**Manon JOSEPH**

Assistante-doctorante à l'Université de  
Lausanne, MLaw

Index ; Sachregister

**Nicolas KUONEN**

Avocat, docteur en droit, LL.M., Chargé de cours  
à l'Université de Fribourg

Art. 3 al. 1 let. a-i

**Alain MACALUSO**

Docteur en droit, Professeur à l'Université de  
Lausanne, Avocat au Barreau de Genève

Art. 23 à 27

**Vincent MARTENET**

Professeur ordinaire à l'Université de Lausanne,  
président de la Commission de la concurrence,  
docteur en droit, LL.M., avocat

Introduction générale, art. 1, 28 et 29

**Philipp MEIER**

Professeur ordinaire à l'Université de Lausanne,  
docteur en droit, avocat

Art. 22

**Ariane MORIN**

Professeure ordinaire à l'Université de Lausanne,  
docteur en droit, avocate

Art. 4

**Arnaud NUSSBAUMER**

Docteur en droit, chargé de cours à l'Université  
de Fribourg

Art. 5

**Damien OPPLIGER**

Titulaire du brevet d'avocat, assistant diplômé à  
l'Université de Lausanne

Art. 4

**Bertrand PERRIN**

Professeur à l'Université de Fribourg, juge  
suppléant au Tribunal pénal fédéral

Art. 4*a*

**Pascal PICHONNAZ**

Professeur à l'Université de Fribourg, Doyen de  
la Faculté de droit, vice-président de la  
Commission fédérale de la consommation,  
docteur en droit, LL.M., avocat

Introduction générale, art. 2 et 8

**Pascal DE PREUX**

Avocat, LL.M, Lecteur à l'Université de  
Fribourg

Art. 4*a*

**Alexandre RICHA**

Professeur associé à l'Université de Lausanne,  
avocat, docteur en droit, LL.M.

Art. 6

**Franz WERRO**

Professeur à l'Université de Fribourg et au  
Georgetown University Law Center,  
Washington, DC

Art. 3 al. 1 let. k-u et al. 2

**Rémy WYLER**

Professeur associé à l'Université de Lausanne,  
docteur en droit, avocat, spécialiste FSA en droit  
du travail

Art. 7



# Table des matières

Abréviations . . . . .	XI
Bibliographie générale . . . . .	XXVII
Introduction générale . . . . .	1
Chapitre 1: But . . . . .	35
Art. 1 . . . . .	35
Chapitre 2: Dispositions de droit civil et de droit de procédure . . . . .	47
<b>Section 1: Illicéité de la concurrence déloyale . . . . .</b>	<b>47</b>
Art. 2 . . . . .	47
Art. 3 al. 1 let. a . . . . .	75
Art. 3 al. 1 let. b . . . . .	90
Art. 3 al. 1 let. c . . . . .	108
Art. 3 al. 1 let. d . . . . .	114
Art. 3 al. 1 let. e . . . . .	134
Art. 3 al. 1 let. f . . . . .	146
Art. 3 al. 1 let. g . . . . .	157
Art. 3 al. 1 let. h . . . . .	162
Art. 3 al. 1 let. i . . . . .	173
Art. 3 al. 1 let. k . . . . .	179
Art. 3 al. 1 let. l . . . . .	189
Art. 3 al. 1 let. m . . . . .	193
Art. 3 al. 1 let. n . . . . .	197
Art. 3 al. 1 let. o . . . . .	200
Art. 3 al. 1 let. p . . . . .	217
Art. 3 al. 1 let. q . . . . .	231
Art. 3 al. 1 let. r . . . . .	237
Art. 3 al. 1 let. s . . . . .	247
Art. 3 al. 1 let. t . . . . .	259
Art. 3 al. 1 let. u . . . . .	265
Art. 3 al. 2 . . . . .	273
Art. 4 . . . . .	273
Art. 4a . . . . .	286
Art. 5 . . . . .	305
Art. 6 . . . . .	326
Art. 7 . . . . .	338
Art. 8 . . . . .	348
<b>Section 2: Dispositions de procédure . . . . .</b>	<b>399</b>
Remarques liminaires aux articles 9 à 11 LCD . . . . .	399
Art. 9 . . . . .	414
Art. 10 . . . . .	428
Art. 11 . . . . .	436
Art. 12 et 13 . . . . .	439
Art. 13a . . . . .	439
Art. 14 et 15 . . . . .	453

## Table des matières

Chapitre 3: Dispositions de droit administratif . . . . .	455
Art. 16 . . . . .	455
Art. 16a . . . . .	455
Art. 17 . . . . .	476
Art. 18 . . . . .	482
Art. 19 . . . . .	489
Art. 20 . . . . .	494
Chapitre 3a: Collaboration avec les autorités de surveillance étrangères	501
Art. 21 . . . . .	501
Art. 22 . . . . .	507
Chapitre 4: Dispositions pénales . . . . .	527
Remarques liminaires aux articles 23 à 27 LCD . . . . .	527
Art. 23 . . . . .	536
Art. 24 . . . . .	548
Art. 25 . . . . .	554
Art. 26 . . . . .	554
Art. 27 . . . . .	557
Chapitre 5: Dispositions finales . . . . .	559
Art. 28 . . . . .	559
Art. 29 . . . . .	560
Index . . . . .	563
Sachregister . . . . .	587